



Ligue Régionale Grand Est de Basketball

Maison Régionale des Sports
Tomblaine

Commission Sportive Régionale Seniors U21

Procès-Verbal N°02-2425

Présent : *Laurent KULINICZ* Président de la CSSR ; *Luc VALETTE* Responsable du Pôle Compétition ;
Eric BETTIOL Président de la CSRJ ; *Laurent LELEU* Vice-Président CSR, *Geoffroy GABEL*
membre.

1. LE CHAMPIONNAT RMU21

21 équipes s'étaient engagées, via le formulaire Forms, en championnat RMU21. À la suite d'un problème rencontré avec le formulaire la Commission Sportive a accepté, à posteriori, l'engagement de l'équipe de RICHWILLER. Au total 22 équipes se sont engagées en RMU21.

La veille (3 jours) du début de la compétition nous avons enregistré le forfait général et le retrait d'une équipe.

Le championnat : Répartition des équipes en poules géographiques de 7 équipes. Rencontres en aller-retour. Compétition en 2 phases. En seconde phase les équipes seront réunies par niveau pour désigner l'équipe championne de la ligue Grand Est.

2. LES COUPES REGIONALES

Les membres des Commissions Sportives ont procédé à la programmation des rencontres des différents tours des Coupes Régionales Seniors Masculins, Féminins et U21 Masculins.

Séniors masculins : 23 équipes engagées. 5 tours.

- 1/16^{ème} le 23 novembre - 1/8^{ème} le 14 décembre – 1/4 le 8 février 2025 – 1/2 le 5 avril ;

Seniors féminins ; 10 équipes engagées. 4 tours.

- 1/8^{ème} le 23 novembre – 1/4 le 9 février – 1/2 le 06 avril ;

U21 masculin : 7 équipes engagées. 3 tours.

- 1/4 8 février - 1/2 le 05 avril

Toutes les finales se joueront lors du WE du 15 et 16 juin 2025.

En pièce jointe le Power Point de présentation des Coupes régionales.

3. LES REGLEMENTS SPORTIFS

Deux réunions en visio ont été organisées au cours desquelles les membres des sportives ont rédigé et validé :

- Les Règlements Sportifs Généraux (RSG) ;
- Le Règlement Sportif Particulier du championnat PNM,

- Le Règlement Sportif Particulier du championnat PNF,
- Le Règlement Sportif Particulier du championnat RM2,
- Le Règlement Sportif Particulier du championnat RF2,
- Les Compétences des Commissions Sportives

Tous ces règlements seront soumis à l'accord des membres du Codir régional.

- Les engagements étant encore en cours pour le championnat RMU21 le règlement particulier a été validé, mi-septembre, par une consultation des membres de la Commission

4. LA REPARTITION

A compter de cette saison, les Commissions Sportives, Seniors et Jeunes, assureront le suivi de la répartition et de la désignation des arbitres sur toutes les compétitions régionales.

Afin de mettre en place les procédures qui seront à suivre et les documents de suivi plusieurs réunions en visio ont été organisées. Un document a été mis en place et celui-ci sera prochainement diffusé.

Quelques axes de travail :

- Mise en place d'une adresse électronique réservée à la répartition à utiliser par les arbitres et les clubs : repartition@lrgeb.fr ;
- Pour les indisponibilités des arbitres abandon du module OBM en faveur de FBI :
- Développement des relations entre la répartition régionale et les répartitions départementales.

Un document concernant la répartition et les arbitres, indisponibilités, adresse de messagerie, a été présenté aux arbitres lors des différentes Japs.

5. TROPHEE COUPE DE FRANCE

La Commission Sportive Fédérale nous a informé que nous bénéficierons cette saison de 2 places (et non plus d'une) pour la phase nationale qui débutera en janvier 2025.

De ce fait il a été décidé d'annuler la finale qui était programmée pour être jouée le samedi 14 décembre.

Seront qualifiés pour la phase nationale les 2 équipes vainqueurs des 1/2 finales qui seront jouées le 13 novembre 2024.

6. LES POST CONTRÔLES

Visio de mise en place des post contrôles d'après rencontre pour cette saison :

- Présentation des différents documents de suivis ;
- Répartition des championnats par post contrôleurs :
 - Pré Nationale Masculine : Laurent Leleu ;
 - Pré nationale Féminine : Magali Journet ;
 - Régionale Seniors Masculin Division 2 : Philippe Heniqui ;
 - Régionale Seniors Masculin Division 2 : Gérard Kieffer ;
 - Régionale Masculin U21 : Patrick Pihet

Cette répartition restera en place jusqu'au mois de janvier. Elle sera revue ensuite avec la prise en compte des championnats jeunes.